

2447857	Prothèse respiratoire, kit démarrage, COLLIN, LARYVOX HME. Kit de démarrage comprenant 5x3 adhésifs de chaque type de LARYVOX Tape, 15 cassettes ECH LARYVOX Pro HME densité standard (normal), 15 ECH LARYVOX Pro HME densité légère (HighFlow) 1 protecteur de douche, 15 lingettes de protection de la peau et 15 lingettes dissolvantes. La prise en charge est assurée dans la limite d'une attribution par patient. La référence prise en charge est 48815.	133,75	133,75	28-02-2023
2476729	Prothèse respiratoire, kit démarrage valve, COLLIN, BLOMSINGER. Kit de démarrage valve automatique de phonation mains libres comprenant une valve ATSV II automatique de phonation, 7 ECH, 1 embase, 2 adhésifs double face et 6 adhésifs TruSeal contour, skin-prep et remove. La prise en charge est assurée dans la limite d'une attribution par patient. La référence prise en charge est BE8024H.	245,00	245,00	28-02-2023

## Section 6 : F. – Orthèse d'avancée mandibulaire (OAM)

### DESCRIPTION

L'orthèse d'avancée mandibulaire est un dispositif sur mesure.

### INDICATION

La prise en charge des orthèses d'avancée mandibulaire est assurée pour des patients ayant des apnées/hypopnées obstructives du sommeil et au moins trois des symptômes suivants : somnolence diurne, ronflements sévères et quotidiens, sensations d'étouffements ou de suffocation pendant le sommeil, fatigue diurne, nycturie, céphalées matinales :

- lorsque que l'indice d'apnées-hypopnées est compris entre 15 et 30 événements par heure, en l'absence de signe de gravité associée (i.e. présence de, au moins, 10 micro-éveils par heure de sommeil ou présence d'une comorbidité cardio-vasculaire grave),
- dans les situations cliniques suivantes en cas de refus ou d'intolérance au traitement par pression positive continue :
- indice d'apnées hypopnées supérieur à 30 événements par heure ;
- indice d'apnées hypopnées compris entre 15 et 30 événements par heure chez les patients ayant au moins 10 micro-éveils par heure de sommeil, évocateurs d'un sommeil de mauvaise qualité ;
- indice d'apnées hypopnées compris entre 15 et 30 événements de type apnée/hypopnée par heure chez les patients ayant une comorbidité cardio-vasculaire grave (hypertension artérielle résistante, fibrillation auriculaire récidivante, insuffisance ventriculaire gauche sévère ou maladie coronaire mal contrôlée, antécédent d'accident vasculaire cérébral), susceptible d'être aggravée par le SAHOS.

### MODALITÉS DE PRESCRIPTION ET D'UTILISATION

La prescription de l'orthèse d'avancée mandibulaire par un spécialiste du sommeil est réalisée selon le schéma suivant :

- le diagnostic d'apnée du sommeil est documenté par un examen clinique et polysomnographique (ou par une polygraphie ventilatoire) ;
- avant la réalisation de l'OAM, un spécialiste de l'appareil manducateur réalise un bilan du système manducateur pour vérifier l'absence de contre-indication à la pose d'une OAM :
- en cas de contre-indication(s) définitive(s), le patient est informé et ré adressé au médecin prescripteur ;
- en cas de contre-indication(s) temporaire(s), le traitement par OAM est mise en œuvre après la réalisation des soins permettant de lever la (les) contre-indication (s) à la pose d'une OAM ;
- en l'absence de contre-indication, l'OAM est réalisée.

La prise en charge est assurée après entente préalable remplie par le médecin prescripteur lors de la première prescription et à chaque renouvellement. La réponse de l'organisme de sécurité sociale doit être adressée dans les délais prévus à l'article R. 165-23 du code de la sécurité sociale.

L'efficacité de l'orthèse doit être contrôlée dans un délai maximal de trois mois par une polygraphie ventilatoire ou une polysomnographie par le médecin prescripteur. Un suivi rigoureux doit être effectué au long cours par un spécialiste du sommeil.

Un suivi tous les six mois de l'appareil manducateur doit être effectué.

La prise en charge de l'orthèse exclut la possibilité de prise en charge concomitante d'un traitement par pression positive continue (PPC).

La prise en charge est assurée pour les produits suivants :

### Société 3J SARL (3J)

CODE	NOMENCLATURE	TARIF (en euros)	PLV (en euros)	Date de fin de prise en charge
------	--------------	---------------------	-------------------	-----------------------------------

		TTC)	TTC)	
2412971	<p>Orthèse d'avancée mandibulaire, 3J, OPM4J</p> <p>L'orthèse OPM4J est de type bibloc, constituée de 2 gouttières thermoformées en Duran de 2 mm d'épaisseur (copolyester), de deux éclisses (bielles), de quatre supports d'éclisse en chromium-nickel et de quatre caoutchoucs alimentaires. Cette orthèse est fabriquée sur mesure à partir de matériaux biocompatibles. Des attaches antérieures peuvent être positionnées sur les gouttières pour la mise en place d'élastique dans le but de limiter l'ouverture buccale.</p> <p>Le réglage de l'avancement (titration) s'effectue en changeant les paires d'éclisses fournies (6 tailles différentes : 25 à 30 mm de longueur). Le pas est de 1 mm.</p> <p>Le réglage initial de la propulsion mandibulaire est fixé à 60 % environ de la propulsion individuelle maximale. L'amplitude d'avancée mandibulaire maximale est de 5 mm par rapport à la propulsion initiale.</p> <p>CONDITIONS DE RENOUELEMENT</p> <p>Le renouvellement n'est pris en charge qu'à l'issue d'une période de deux ans après l'appareillage précédent et est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démonstration de l'efficacité (amélioration des symptômes et diminution d'au moins 50 % de l'IAH sur la polygraphie de contrôle sous orthèse d'avancée mandibulaire) ;</li> <li>- au respect du suivi odontologique.</li> </ul> <p>Tout renouvellement anticipé nécessitera un argumentaire de la part du prescripteur.</p> <p>GARANTIE</p> <p>L'orthèse est garantie un an.</p> <p>RÉFÉRENCE PRISE EN CHARGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPM01</li> </ul>			<b>15-04-2018</b>

### Société ONIRIS (ONIRIS)

CODE	NOMENCLATURE	TARIF (en euros TTC)	PLV (en euros TTC)	Date de fin de prise en charge
2455325	<p>Orthèse d'avancée mandibulaire, ONIRIS, TALI.</p> <p>CONDITIONS DE RENOUELEMENT</p> <p>Le renouvellement n'est pris en charge qu'à l'issue d'une période de deux ans après l'appareillage précédent et est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démonstration de l'efficacité (amélioration des symptômes et diminution d'au moins 50 % de l'IAH sur la polygraphie de contrôle sous orthèse d'avancée mandibulaire) ;</li> <li>- au respect du suivi odontologique.</li> </ul> <p>Tout renouvellement anticipé nécessitera un argumentaire de la part du prescripteur.</p> <p>GARANTIE</p> <p>L'orthèse est garantie un an.</p>	<b>459,00</b>	<b>459,00</b>	<b>15-09-2020</b>

### Societe RESMED SAS (RESMED)

CODE	NOMENCLATURE	TARIF (en euros TTC)	PLV (en euros TTC)	Date de fin de prise en charge
2497884	<p>Orthèse d'avancée mandibulaire, RESMED, NARVAL ORM  Orthèse d'avancée mandibulaire NARVAL ORM de la société RESMED SAS.  L'orthèse NARVAL ORM est réalisée sur mesure à partir de matériaux biocompatibles et ajustée par rapport à l'enregistrement de la denture du patient (moulage en plâtre). Les gouttières sont formées à partir de polyamide 12 (PA 2200) et sont également reliées entre elles par des biellettes en polyamide 11 (Rilsan), au niveau des triangles insérés.  La fabrication des orthèses NARVAL ORM sont réalisées selon un procédé de fabrication standard ou de fabrication assistée par ordinateur (procédé Cadcam), en fonction du type de denture du patient (dents courtes, présence de prothèses dentaires, forme des dents...).</p> <p>CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT  Le renouvellement n'est pris en charge qu'à l'issue d'une période de trois ans après l'appareillage précédent et est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démonstration de l'efficacité (amélioration des symptômes et diminution d'au moins 50 % de l'IAH sur la polygraphie de contrôle sous orthèse d'avancée mandibulaire) ;</li> <li>- au respect du suivi odontologique.</li> </ul> <p>GARANTIE  L'orthèse est garantie trois ans par le fabricant.</p>	459,00	459,00	01-12-2019

### Société SOMNOMED SAS (SOMNOMED)

CODE	NOMENCLATURE	TARIF (en euros TTC)	PLV (en euros TTC)	Date de fin de prise en charge
2407378	<p>Orthèse d'avancée mandibulaire, SOMNOMED, SOMNODENT.  L'orthèse SOMNODENT est de type bloc, constituée de 2 gouttières rigides en acrylique, non solidaires, adaptées respectivement sur les mâchoires supérieure et inférieure du patient.  Cette orthèse est fabriquée sur mesure à partir de matériaux plastiques biocompatibles.  La gouttière de la mâchoire inférieure comporte 2 ailettes latérales, situées environ à la hauteur des prémolaires, prenant appui sur des petites surépaisseurs latérales placées de chaque côté de la gouttière supérieure.  Le réglage de l'avancement (titration) s'effectue au moyen d'un vérin activable par vis. Celui-ci permet au praticien une avancée de 5 mm ou un recul de 1 mm par rapport à la position initiale de l'orthèse et par incréments de 0,1 mm. Un titrage plus important est également possible par l'intervention d'un prothésiste dentaire qualifié.</p> <p>CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT  Le renouvellement n'est pris en charge qu'à l'issue d'une période de trois ans après l'appareillage précédent et est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démonstration de l'efficacité (amélioration des symptômes et diminution d'au moins 50 % de l'IAH sur la polygraphie de contrôle sous orthèse d'avancée mandibulaire) ;</li> <li>- au respect du suivi odontologique.</li> </ul> <p>GARANTIE  L'orthèse est garantie trois ans par le fabricant.</p>	459,00	459,00	15-09-2020
2451474	<p>Orthèse d'avancée mandibulaire, SOMNOMED, AMO.  CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT  Le renouvellement n'est pris en charge qu'à l'issue d'une période de trois ans après l'appareillage</p>		459,00	01-01-2020

<p>précédent et est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la démonstration de l'efficacité (amélioration des symptômes et diminution d'au moins 50 % de l'IAH sur la polygraphie de contrôle sous orthèse d'avancée mandibulaire) ;</li> <li>- au respect du suivi odontologique.</li> </ul> <p>GARANTIE L'orthèse est garantie trois ans par le fabricant.</p>			
--	--	--	--

### Société BLUESOM SAS (BLUESOM)

CODE	NOMENCLATURE	TARIF (en euros TTC)	PLV (en euros TTC)	Date de fin de prise en charge
2480330	<p>Orthèse d'avancée mandibulaire provisoire, BLUESOM, BLUEPRO. BLUEPRO est une orthèse provisoire d'avancée mandibulaire monobloc indiquée dans le traitement du syndrome d'apnées-hypopnées obstructive du sommeil. BLUEPRO est utilisé pour tester l'efficacité du traitement par OAM sur une période maximale de 3 mois. Il s'agit d'un dispositif titrable et personnalisable par prise d'empreinte directe par thermo-modelage.</p> <p>INDICATIONS PRISES EN CHARGE Test de l'efficacité du traitement par orthèse d'avancée mandibulaire pendant une période maximale de 3 mois chez les patients adultes ayant des apnées/hypopnées obstructives du sommeil et au moins trois des symptômes suivants : somnolence diurne, ronflements sévères et quotidiens, sensations d'étouffement ou de suffocation pendant le sommeil, fatigue diurne, nycturie, céphalées matinales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lorsque que l'indice d'apnées hypopnées est compris entre 15 et 30 événements par heure, en l'absence de signe de gravité associée (i.e. présence de, au moins, 10 micro-éveils par heure de sommeil ou présence d'une comorbidité cardio-vasculaire grave) ;</li> <li>- dans les situations cliniques suivantes en cas de refus ou d'intolérance au traitement par pression positive continue : <ul style="list-style-type: none"> <li>- indice d'apnées hypopnées supérieur à 30 événements par heure ;</li> <li>- indice d'apnées hypopnées compris entre 15 et 30 événements par heure chez les patients ayant au moins 10 micro-éveils par heure de sommeil, évocateurs d'un sommeil de mauvaise qualité ;</li> <li>- indice d'apnées hypopnées compris entre 15 et 30 événements de type apnée/hypopnée par heure chez les patients ayant une comorbidité cardio-vasculaire grave (hypertension artérielle résistante, fibrillation auriculaire récidivante, insuffisance ventriculaire gauche sévère ou maladie coronaire mal contrôlée, antécédent d'accident vasculaire cérébral), susceptible d'être aggravée par le SAHOS.</li> </ul> </li> </ul> <p>MODALITES DE PRESCRIPTION ET D'UTILISATION La prescription de l'orthèse d'avancée mandibulaire par un spécialiste du sommeil est réalisée selon le schéma suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le diagnostic d'apnée du sommeil est documenté par un examen clinique et polysomnographique (ou par une polygraphie ventilatoire) ;</li> <li>- avant la réalisation de l'OAM, un spécialiste de l'appareil manducateur réalise un bilan du système manducateur pour vérifier l'absence de contre-indication à la pose d'une OAM :</li> </ul>	<b>60,00</b>	<b>60,00</b>	<b>15-04-2024</b>

<p>- en cas de contre-indication(s) définitive(s), le patient est informé et réadressé au médecin prescripteur ;  - en l'absence de contre-indication, l'OAM est réalisée.  Comme pour toutes les orthèses d'avancée mandibulaire, la prise en charge est assurée après entente préalable remplie par le médecin prescripteur lors de la prescription. La réponse de l'organisme de sécurité sociale doit être adressée dans les délais prévus à <a href="#">l'article R. 165-23 du code de la sécurité sociale</a>.  BLUEPRO étant une orthèse provisoire, le renouvellement de sa prise en charge n'est pas possible.  L'efficacité de l'orthèse doit être contrôlée dans un délai maximal de trois mois par une polygraphie ventilatoire ou une polysomnographie par le médecin prescripteur. Un suivi rigoureux doit être effectué au long cours par un spécialiste du sommeil.  REFERENCE PRISE EN CHARGE  Modèle unique : BLUEPRO</p>			
---	--	--	--

## Chapitre 5. – Prothèses oculaires et faciales

### Spécifications techniques – Prothèses oculaires

#### I. – Généralités

Une prothèse oculaire est destinée à favoriser dans les délais les plus brefs la réintégration sociale des sujets porteurs d'une malformation ou d'une mutilation du globe oculaire, ou ceux dont la perte définitive de la vision (avec conservation du globe oculaire) s'accompagne d'une diminution du volume oculaire ou d'une modification disgracieuse du segment antérieur de l'oeil. L'appareillage par une prothèse oculaire est un appareillage reconstituteur à visée esthétique et non optique.

La prothèse doit être biocompatible et assurer une bonne esthétique.

L'esthétique, en fonction de la cavité orbitaire, s'apprécie par l'exophthalmométrie, l'apparition et l'exagération d'un creux sus-tarsal, la symétrie de l'ouverture de la fente palpébrale et la bonne qualité de sa fermeture à la commande, la mobilité de la prothèse oculaire selon les différents axes, les reflets et la profondeur du regard et la satisfaction du patient. Les caractéristiques chromatiques iriennes et sclérales de la prothèse doivent correspondre à celles de l'oeil adelphe.

La prothèse doit être tolérée sur le plan conjonctival et palpébral ; la tolérance s'apprécie sur l'état de l'épithélium, l'état des tissus et l'écoulement des larmes.

Ces deux impératifs, esthétique et tolérance conjonctivo-palpébrale, recherchés par le prescripteur, l'oculiste et le patient, sont liés en outre à la qualité de la polymérisation, du polissage et à la mouillabilité des surfaces.

Les bords et faces de la prothèse doivent être parfaitement polis et atraumatiques.

La prothèse oculaire doit respecter les coordonnées imposées par l'anatomie de la cavité. Sa masse et son volume doivent être tolérables.

Lorsque la réalisation de la prothèse oculaire nécessite une prise d'empreinte (cas d'une prothèse oculaire en matière organique) :

- dans le cas d'un appareillage après chirurgie mutilante, le contre-type de cette prise d'empreinte est la propriété de l'assuré qui peut le laisser chez son oculiste ou en prendre livraison ; - dans le cas d'un appareillage sur globe oculaire non voyant ou malvoyant c'est-à-dire ayant une vision résiduelle ou très limitée, le maître-modèle (moulage réalisé après prise d'empreinte et reproduisant le globe oculaire) est conservé par l'oculiste pendant une durée de douze mois.

Dans tous les cas, le médecin prescripteur est tenu de s'assurer de la bonne adaptation de la prothèse oculaire ; il lui appartient de donner au patient, en accord avec l'oculiste, les conseils d'hygiène et d'entretien de la prothèse.

#### II. – Caractéristiques

##### Structure

Une prothèse oculaire est réalisée sur mesure, d'après la prise d'empreinte, en 2 couches de résine. Une couche de résine représente la sclérotique de l'oeil sur laquelle sont reproduites les caractéristiques chromatiques iriennes et sclérales. Une seconde couche, transparente, protège toute la surface externe de la prothèse pour éviter aux tissus d'être en contact avec les éléments (pigments, vascularisation) qui reproduisent les caractéristiques sclérales.